

UNIFORME
A partir du CP

Année scolaire 2017-2018

TENUE CORRECTE

CODE COULEURS UNIES = BLANC - BLEU – GRIS

Bleu marine ou gris uni (sans motifs, inscriptions ou marques apparentes), pas de noir :

Echarpe, bonnet, cagoule, manteau, veste, anorak, gants
pull, sweat, gilet, robe, jupe, pantalon.

Les jeans bleu marine foncé sont autorisés (les jeans délavés sont interdits).

Blanc et Bleu ciel à carreaux ou à rayures sont autorisés pour les chemises, les polos, les chemisiers.

Les caleçons, shorts, minijupes, débardeurs et les T-Shirts sont interdits.

Chaussures de cuir ou nubuck noir, bleu marine, marron foncé, gris.

Toutes les formes de “ Baskets ” ou “ Tennis ” ou chaussures de toiles sont interdites.

Les socquettes sont obligatoires dans toutes les chaussures.

Les chaussures blanches et robes blanches sont acceptées en mai, juin et septembre.

Le tablier est obligatoire, à manches longues, bleu marine uni. La broderie du prénom est fortement recommandée.

La tenue de gymnastique :

La tenue réglementaire est la suivante : short marine, jogging marine, tee-shirt “ la Providence ” obligatoire (seul le tee-shirt est en vente à l'économat).

Chaussures, vêtements de sport et sac de gymnastique marqués.

Tous les vêtements et objets scolaires doivent être marqués au nom entier de l'élève.

Le manteau, blouson, etc. doit avoir une attache suffisamment longue pour tenir au portemanteau.

Pas de noir pour les manteaux, uniquement bleu marine